

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

séance du 28 septembre 2009
séance du 4 septembre 2009

23 Acquisition et acceptation de donation de faïences anciennes

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, KOUACHI, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointes & maires-adjoints, conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. CABARET

Mme PORAS

Mme OYONO

M. RIFI-SAIDI

Mme BARBETTE

M. MACHU

M SEGUIN

M. VARLET

M. CHEURFA

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M MONTES

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme FEVRIER

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. NACHITE

39

39

29

SOUS-PREFECTURE

- 2 OCT. 2009

60300

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Il vous est proposé d'effectuer l'acquisition d'un ensemble de 47 faïences proposé par l'association « les Amis de la Faïence Fine » pour un montant de 3.266 euros toutes taxes comprises.

Il s'agit d'un ensemble de faïences de Creil et de Montereau, composé d'objets de la vie quotidienne d'une grande diversité. Ces faïences fines ont été formées par moulage, puis émaillées. Leurs décors ont été appliqués par impression et sont parfois rehaussés de couleurs ou de dorure.

Le musée Gallé-Juillet ne possédant à l'heure actuelle aucune des pièces proposées, cette acquisition compléterait à merveille sa collection de faïences de Creil et Montereau, déjà composée de plus de 900 pièces. Cela permettrait de changer régulièrement la présentation des céramiques et d'offrir ainsi aux visiteurs un plus large panel de la production de faïence creilloise. Cela faciliterait également la réalisation d'expositions sur des thèmes variés, voire la présentation ponctuelle de pièces en dehors des murs du musée.

Le musée a dégagé un espace suffisant pour accueillir ces 47 nouvelles pièces dans sa réserve des céramiques.

La collection proposée par les Amis de la Faïence Fine semble pouvoir être une excellente acquisition pour le musée Gallé-Juillet. En effet, la variété, l'esthétisme, l'excellent état et la qualité des pièces proposées, ainsi que la rareté de certaines faïences en font une collection remarquable.

maintenant !

Le coût d'acquisition proposé par les Amis de la faïence fine, de l'ordre de 3266 € pour le lot de 47 faïences, est tout à fait raisonnable. Le prix des faïences de Creil et Montereau peuvent en effet être très fluctuant suivant les conditions d'achat (à un particulier, en vente aux enchères ou à un marchand). Le coût d'acquisition serait plus important chez un antiquaire.

Il vous est en outre proposé d'accepter un don de la part de Monsieur Jacques BONTILLOT. Il concerne 6 pièces supplémentaires, soit 1 assiette appartenant au service Flora Grec, 2 tasses dites « brûlot », 1 soucoupe et 2 moules servant à la réalisation de motifs décoratifs rapportés. Ce type d'objet a pour le musée de Creil une valeur artistique et documentaire importante.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les avis de la commission scientifique interrégionale des collections des musées de France du 16 septembre 2009

Vu la proposition de l'association « les Amis de la Faïence Fine », représentée par monsieur Jacques BOTTILOT formulée par courrier du 9 août 2008

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 4 septembre 2009,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

Article 1 :

d'entériner l'acquisition de l'ensemble de 47 faïences proposé par l'association « les Amis de la Faïence Fine », pour un montant de 3266 euros toutes taxes comprises et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de vente avec ladite association.

Article 2 :

d'accepter le don de 4 faïences fines et 2 moules de la part de monsieur Jacques BONTILLOT, et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention prenant acte de la donation avec ledit donateur.

Article 3 :

d'imputer les dépenses relatives aux acquisitions sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville (compte 2161/1001/322/CC).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous- Préfecture :

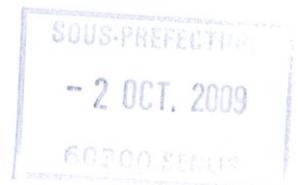
Jean-Claude VILLEMMAIN

02 OCT. 2009

Affiché le :

02 OCT. 2009

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 02/10/09 Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rauly

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE